

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1er- Objet

Les ventes de prestations de formations effectuées par Polyglottes Formations sont soumises aux présentes conditions générales auxquelles l'acheteur déclare adhérer sans restriction ni réserve. Pour certaines prestations, des conditions particulières viennent compléter les présentes conditions générales. Les conditions générales et particulières prévalent sur toute condition d'achat.

Article 2 - Commande d'une prestation

Le client passe commande en retournant la convention ou le contrat de formation signé par ses soins.

Certaines prestations nécessitent un devis préalable. Le devis établi par Polyglottes Formations est valable 4 mois. Tout devis accepté devra porter la mention « bon pour accord » et la signature du client ou du représentant légal (pour une personne morale) ainsi que le cachet commercial (pour les entreprises).

Article 3 - Report, annulation d'une prestation

Pour certaines formations, notamment les formations inter dont l'ouverture est soumise à l'inscription d'un nombre minimum de participants, Polyglottes Formations se réserve la possibilité de reporter la date d'ouverture en prévenant minimum 7 jours francs avant la date prévue de la formation.

En cas d'annulation du fait de Polyglottes Formations, les versements déjà effectués par le client lui seront intégralement remboursés.

Pour toute annulation du fait du client dans un délai inférieur à 5 jours francs avant le début de la formation ou l'abandon en cours de la formation d'un ou plusieurs stagiaires, le client devra acquitter au bénéfice de Polyglottes Formations d'une indemnité à titre de clause pénale égale au prix de la formation restant dû.

Article 4 - Inscription et paiement du prix

Toute convention de formation ou de contrat de formation signé par le client vaut commande ferme et définitive, sous réserve du droit de rétractation dont bénéficie le client, dans le cas prévu par la loi.

En cas de paiement effectué par un OPCA (organisme paritaire collecteur agrée), il appartient à l'entreprise de s'assurer de la prise en charge des frais de formation par l'organisme qu'elle aura désigné.

Dans le cas d'une prise en charge partielle, l'entreprise s'acquittera de la différence. Dans le cas de non-prise en charge, l'entreprise s'acquittera du paiement total.

Les particuliers s'acquitteront de la totalité du coût de la formation à l'inscription.

Par mesure de facilités de paiement, le règlement est réalisé par chèques ou par virement. Les prix indiqués sont établis et s'entendent toutes taxes comprises.

Article 5- Modalités de paiement

Le paiement se fait à la réception de la facture sauf stipulation autre précisée à la convention ou au contrat de formation par chèque à l'ordre de Polyglottes Formations ou par virements sur le compte de Polyglottes Formations.

Article 6 - Engagement de non sollicitation

Le client s'engage à ne pas solliciter directement ou indirectement la/le /les formateur(s) ou formatrice(s) salarié(e)(s) de Polyglottes Formations pour quelle que mission que ce soit.

Article 7 – Propriété – utilisation des supports de cours

Les supports de cours remis aux stagiaires pendant la formation n'entrainent pas le transfert des droits de propriété intellectuelle au profit de l'acheteur, lequel ne se voit pas conférer qu'un droit d'usage limité. Ils sont uniquement destinés aux besoins propres du client qui s'interdit de reproduire ou de copier, de laisser copier ou reproduire, sous quelle que forme que ce soit, tout ou partie de ces derniers pour les communiquer à des tiers, à titre gratuit ou onéreux. En particulier, leur mise en ligne sur internet est strictement interdite.

<u>Article 8 – Informatiques et Libertés</u>

En application de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est indiqué que les données nominatives qui sont demandées au client sont nécessaires dans le cadre de la réalisation des prestations de services et au traitement de la facturation notamment. Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site du prestataire a fait l'objet d'une déclaration auprès du CNIL. Le client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant.

Article 9 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. En cas de contestation portant sur l'exécution, l'interprétation ou la validité des conditions générales de vente, le tribunal compétent est le tribunal du ressort dont dépend Polyglottes Formations.